



STUDIO CANOPÉE

ASSOCIATION SPORT & BIEN-ÊTRE

Règlement Intérieur Année 2021-2022

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 42 € TTC à titre de cotisation, comprenant l'adhésion au Studio Canopée ainsi que l'adhésion à l'EPGV.

Les séances peuvent être réservées à l'avance et doivent respecter le calendrier des vacances scolaires (zone A). Le tarif des séances est uniformisé, ce qui permet aux adhérents de découvrir toutes les activités de l'association s'ils le souhaitent.

La marche active personnalisée demande un suivi personnalisé et une analyse postérieure à la séance, le décompte des points de marche active se fera sur 2 points par séance réalisée. En ce qui concerne la marche nordique, il est demandé aux adhérents d'apporter leurs propres bâtons de marche, le studio pouvant également les commander à la demande de l'adhérent.

En parallèle aux cours dispensés au sein du Studio Canopée, l'association souhaite développer des liens avec entre autres les cabinets médicaux, les centres de bien-être environnants et associations sportives à proximité du Lac de Bordeaux (Thalasso, Cure thermale, Club de Voile, Centre Nautique, ESB...).

Sur demande des adhérents, l'association pourra être amenée à effectuer des commandes groupées d'articles liés au sport ou au bien-être, dans le but de faire réaliser des économies à ses adhérents. Enfin, l'association est susceptible d'organiser certains événements de manière occasionnelle, visant à renforcer la cohésion entre les adhérents du Studio Canopée : sorties découvertes, ballades, repas de fin d'année.

Votre premier rendez-vous au Studio

Tous les cours se prennent sur rendez-vous. Il suffit pour cela de nous contacter au 07 89 63 06 34 ou par mail à studio.canopee@gmail.com. Lors de votre inscription, différents documents à remplir vous seront envoyés par mail. Un certificat médical

autorisant la pratique des activités sportives au sein du studio ainsi qu'une attestation de responsabilité civile seront demandées pour toute personne souhaitant suivre nos cours. Pour le sport sur ordonnance, un document prévu à cet effet est à votre disposition sur notre site internet.

Dans le cas d'une séance individuelle, le règlement se fait au plus tard en fin de séance et peut se faire par chèque, espèces ou virement bancaire. En ce qui concerne les forfaits, le Studio Canopée peut accorder différentes facilités de paiement et être réglé par virements bancaires (un chèque de caution sera demandé).

COVID-19 et protocole sanitaire

Afin de préserver la sécurité de nos adhérents, nos cours sont pratiqués dans le respect des gestes barrière et mesures sanitaires en vigueur. Lors de votre arrivée, une fiche de présence à signer sera mise à votre disposition et **la présentation d'un pass sanitaire valide sera obligatoire pour assister aux cours**. Le port du masque est exigé dans l'enceinte de l'immeuble mais vous pourrez le retirer une fois entré dans la salle.

Forfaits et packs de séances

Les détenteurs d'un forfait 1 séance/semaine doivent dépenser leurs séances pendant leur période de validité fixée sur le calendrier de l'année scolaire en cours, soit jusqu'au 3 juillet 2022. Pour le pack 10 séances, la période de validité est de 4 mois à compter de la date d'achat.

Modifications/annulations de séances

Les tarifs indiqués sont calculés sur la base de cours en petits groupes et sont calculés au plus juste prix.

Toute modification ou annulation de séance impacte l'équilibre économique de l'association, il est donc nécessaire de les encadrer. Ces modifications ne pourront intervenir à moins de 24h du début de la séance. La séance est perdue, sauf cas de force majeure (maladie, accident etc.).

Par ailleurs, le Studio Canopée se réserve le droit de modifier ou supprimer des créneaux horaires en fonction de l'affluence ou autres événements exceptionnels (stages etc.).

Les cours collectifs devant accueillir un minimum de 3 personnes, ils ne pourront être tenus si ce seuil n'est pas atteint. Cette séance pourra donc être reportée ou

convertie en cours particulier à la demande de l'adhérent.

Hygiène et respect des lieux

Chaque adhérent doit arriver en tenue de sport, muni de sa serviette. Dans un souci de propreté, il sera demandé à chacun d'enlever ses chaussures avant d'entrer dans le studio. En ce qui concerne les boissons, seules les gourdes et bouteilles d'eau seront tolérées. Enfin, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du studio.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du Studio Canopée et y adhère sans réserve

Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé"